



« MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE PRECOCE
A LA SECHERESSE DANS 3 PAYS DE LA RIVE SUD DE
LA MEDITERRANEE : L'ALGERIE, LE MAROC ET LA TUNISIE»

LIFE05TCY/TN/000150

ALGERIE

DGF

ASAL

CRSTRA

ONM

MAROC

CRTS

DMN

DPV

HCEFLCD

TUNISIE

CNT

INM

IRA

Termes de Référence

**Élaboration de la carte de la vulnérabilité
structurelle au Maghreb Central
(Algérie, Maroc et Tunisie)**

I- PRESENTATION DU PROJET SMAS

1.1- Contexte du projet SMAS

Le Maghreb central est une région caractérisée par une pluviométrie annuelle faible et erratique. Au cours de ces dernières décennies, la région a souffert de plusieurs épisodes de sécheresse et cette dernière tend à être plus structurelle que conjoncturelle. En années de sécheresse, les pluies sont rares avec des répercussions négatives sur l'agriculture pluviale qui occupe une superficie importante du Maghreb; Ces sécheresses impactent également sur tous les autres secteurs dépendant des ressources en eau. L'agriculture irriguée est aussi touchée, notamment par l'application des mesures de restrictions d'allocation d'eau. La rareté de l'eau affecte aussi l'industrie, le tourisme et d'une façon générale les populations, surtout en milieu rural. Ces dernières rencontrent des difficultés à satisfaire leurs besoins en eau potable et à nourrir leurs familles et leurs bétails, particulièrement lorsque les prix des produits agricoles s'accroissent sous les effets de la sécheresse. Dans ce milieu, la sécheresse accentue le phénomène de pauvreté et l'exode rural. La sécheresse est aussi un facteur qui contribue à la dégradation des autres ressources naturelles telles que la végétation, les parcours pastoraux et les sols, accentuant ainsi le processus de désertification. En effet, la sécheresse et la désertification sont des phénomènes très liés. C'est pour cela que la Convention de Lutte contre la Désertification a incité les pays du monde à s'engager dans la lutte à la fois contre la désertification et contre les effets de la sécheresse.

Depuis les années 80, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont mis en place des structures et des programmes pour lutter efficacement contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse. Néanmoins, les approches adoptées restent plus réactives que proactives. A cet effet, en 2004 les ministres maghrébins de l'agriculture et l'Union du Maghreb Arabe ont fortement recommandé la mise en place d'un observatoire maghrébin de la sécheresse.

Cette recommandation se matérialise actuellement dans le cadre du projet « Mise en place d'un système d'alerte précoce à la sécheresse dans les trois pays de la rive sud de la Méditerranée : Algérie, Maroc, Tunisie » appelé communément SMAS, coordonné par l'Observatoire du Sahara et du Sahel et qui bénéficie de l'appui financier de la Commission européenne via son programme LIFE-pays tiers.

1.2- Objectifs du projet SMAS

L'Observatoire du Sahara et du Sahel a réalisé des études sur la prise en compte de la sécheresse dans les Programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification au niveau de trois pays de l'UMA (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) ; ces pays ont décidé lors d'un atelier de travail organisé à Tunis en mars 2004, de la faisabilité d'un réseau d'observatoires de la sécheresse. En outre, le projet LIFE-Pays Tiers « Suivi de la désertification dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée : Mise en place d'un système pilote au Maroc et en Tunisie. Etude de l'extension à l'Algérie » dont l'OSS était coordinateur, a été un cadre propice à la production d'indicateurs macro-géographiques et méso-géographiques de suivi de la désertification (à partir des données d'observation de la terre de basse et haute résolutions aux niveaux nationaux du Maroc et de la Tunisie).

Dés lors est née l'idée de mettre en place dans ce cadre un système d'alerte précoce au niveau de ces trois pays du Maghreb, et de profiter des synergies et de l'émulation inhérentes au travail en commun au niveau régional. Les objectifs du projet « Système Maghrébin d'Alerte Précoce à la Sécheresse » entrent en droite ligne de ceux de l'OSS, tel

que mentionné dans sa stratégie 2010, à savoir la mise en place de système d'alerte précoce environnementale et mis en œuvre en Algérie, Maroc et Tunisie par des équipes pluridisciplinaires constituées des services météorologiques, de recherche, d'agriculture et de télédétection. Le projet est financé par la Commission européenne dans le cadre de son programme LIFE-Pays Tiers.

L'objectif principal du projet SMAS consiste à prévenir la dégradation de l'environnement causée par la sécheresse grâce à l'amélioration du diagnostic de crise et au développement de stratégies d'adaptation. Le but est de réduire son impact, par l'utilisation d'un système d'alerte précoce permettant le suivi régulier des changements environnementaux en Tunisie, en Algérie et au Maroc.

Cette alerte se focalise sur la production et la diffusion d'indicateurs de vulnérabilité des ressources naturelles au regard des pressions climatiques et anthropiques auxquelles elles sont soumises. L'élaboration des indicateurs doit utiliser toutes les approches disponibles, des images satellitaires, aux compilations des données météorologiques, climatiques, biophysiques et socio-économiques. Les indicateurs d'alerte précoce de la sécheresse alimenteront aussi les systèmes de circulation de l'information des programmes d'action nationaux et sous-régionaux de lutte contre la désertification, établis conformément aux principes de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification.

L'approche pluridisciplinaire prônée pour la mise en œuvre du projet permettra de mettre en place une coordination nationale de toutes les différentes institutions concernées par la problématique de la sécheresse. Le SMAS vise également le renforcement des capacités institutionnelles des trois pays (Tunisie, Algérie et Maroc) en matière d'alerte précoce de la sécheresse. Enfin, le SMAS permettra l'élaboration, à la fin du projet, d'une stratégie commune transfrontalière d'alerte précoce à l'échelle de la sous-région UMA.

La carte de la vulnérabilité structurelle objet de ces TdR, constitue les fondements permettant d'asseoir cette stratégie commune d'alerte précoce au niveau de la sous région. Il s'agit d'une stratification de la zone considérée par rapport à la problématique de la sécheresse débouchant sur (suivi d'un) un diagnostic spatialisé de la vulnérabilité en considérant les différents facteurs de la problématique.

II- MANDAT DU CONSULTANT

II.1- Objectifs

La présente étude a pour but l'élaboration d'une carte de vulnérabilité structurelle à la sécheresse pour l'ensemble des pays du Maghreb Central impliqué dans le projet SMAS (Algérie, Maroc et Tunisie).

Plus spécifiquement, cette étude poursuit les objectifs suivants :

- Développer une méthodologie pour l'élaboration de la carte de la vulnérabilité structurelle couvrant le Maghreb central
- Assurer la formation des partenaires nationaux sur la méthodologie à développer

- Réaliser la cartographie de la vulnérabilité structurelle sur la zone d'étude en s'appuyant sur les capacités nationales au niveau des départements techniques concernés

II.2- Résultats attendus

La présente consultation vise les résultats suivants :

- La méthodologie de cartographie de la vulnérabilité structurelle est développée selon une approche concertée
- Les partenaires concernées sont formés et outillés pour la caractérisation de la vulnérabilité structurelle
- La carte de vulnérabilité structurelle est réalisée dans le cadre d'un processus participatif impliquant les partenaires du projet

II.3- Produits demandés ou Livrables

Le consultant est appelé à livrer les produits suivants :

1. La méthodologie détaillée pour la cartographie de la vulnérabilité structurelle ;
2. les supports / modules de formation sur la caractérisation et l'analyse de la vulnérabilité structurelle
3. la carte de vulnérabilité structurelle du Maghreb central au 1/4 000 000 (Système de projection géographique sous WGS84)
4. le rapport détaillant le processus d'élaboration de la carte demandée

Ces différents produits (documents Word et cartes) seront édités sur support papier en 15 exemplaires. Ils seront également livrés sur support numérique (CDROM) en 5 exemplaires. Chaque CD-ROM comprend la totalité des produits attendus, y compris les produits cartographiques au format shp et au format d'impression de la carte finale.

II.4- Eléments méthodologiques

La méthodologie à développer doit se baser sur une approche multi thématique intégrant des données biophysiques (météo, hydrologie, agriculture images satellitales...) et socio-économiques (utilisation de l'espace, revenue des populations, prix du cheptel et des denrées de base...). Le consultant est appelé à documenter et justifier les choix techniques et les outils à utiliser pour la réalisation du travail demandé.

Le travail doit être réalisé en considérant le fait que la sécheresse, qui commence comme un évènement climatique dans sa phase initiale, s'étend progressivement à tous les domaines où l'eau transite. C'est ainsi qu'il est fondamental de distinguer les quatre types de sécheresse, météorologique, agricole, hydrologique et socio-économique auxquelles on peut ajouter un cinquième type : la sécheresse forestière. Ces sécheresses peuvent ne pas se manifester en même temps. Cependant, la sécheresse météorologique reste l'élément moteur des autres formes.

La sécheresse de type météorologique se caractérise par une réduction ou une mauvaise répartition, voire une absence des pluies dans une région donnée sur une période de temps déterminée. Elle est souvent définie, pour une zone caractérisée par des pluies saisonnières, par la mesure de la déviation des précipitations cumulées sur une période donnée par rapport à la normale de cette période calculée sur au moins 30 ans. Dans les régions où la

pluie est reçue au cours de toute l'année, la définition de la sécheresse est basée sur le nombre de jours où les précipitations sont inférieures à un niveau critique donné.

La sécheresse agricole fait référence aux situations où l'humidité du sol et les réserves en eau deviennent insuffisantes pour satisfaire les besoins des cultures et ceux du bétail dans une région donnée. Cette sécheresse entraîne la réduction des rendements et met en danger la vie des animaux. Les effets de la sécheresse sur les cultures dépendent du degré de sensibilité au stress hydrique, du stade de la plante au moment de la sécheresse, de la réserve en eau dans le sol et des techniques culturales utilisées. Certaines espèces végétales ou variétés sont plus résistantes à la sécheresse que d'autres. Lorsque la sécheresse intervient à certains stades critiques, tels que la floraison par exemple dans un sol peu profond et à capacité de rétention en eau faible, la croissance et le développement des plantes peuvent être fortement affectés et par conséquent, la productivité peut devenir très faible.

La sécheresse hydrologique se définit par l'écart de l'approvisionnement en eau de surface et en eau souterraine par rapport à une normale sur une période de temps donnée. Elle est ainsi liée aux conséquences d'un déficit pluviométrique sur le système hydrologique, mais ce lien n'est pas forcément direct. En effet, le niveau d'eau dans les fleuves et lacs ainsi que dans les aquifères n'est pas en relation linéaire avec le niveau de précipitation, du fait tout d'abord des multiples usages des ressources en eau qui peuvent entraîner eux aussi d'importants déficits et qui sont souvent en compétition (irrigation, tourisme, production électrique...). D'autre part, le décalage temporel entre le déficit de précipitation d'une sécheresse météorologique et son expression au niveau des ressources en eau souvent important, tout particulièrement en ce qui concerne les ressources en eau souterraines. D'autres facteurs tels que le changement du relief et l'occupation du sol qui réduisent le ruissellement, ou la construction des barrages, ont un impact significatif sur ce type de sécheresse, qui se fait sentir aussi en aval du bassin hydraulique. On soulignera aussi que le retour à la normale du cycle hydrologique après une période de sécheresse est lent : les périodes de recharge des différents éléments du cycle, et notamment de sa composante souterraine ont une durée qui est souvent loin d'être négligeable.

On parle de **sécheresse socio-économique** lorsque l'insuffisance d'eau commence à affecter la vie des gens. Elle associe les biens économiques et les éléments de la sécheresse météorologique, agricole, hydrologique et même forestière. Ce type de définition diffère des autres par le fait que cette sécheresse est basée sur le processus de l'offre et de la demande. La sécheresse socio-économique se manifeste lorsque l'offre d'un bien économique ou d'une denrée (i.e. eau, grains, fourrage, énergie hydro-électrique...) ne peut plus satisfaire la demande de ce produit et que la cause de ce déficit est liée au climat, et singulièrement au manque de précipitations. Ainsi, l'offre varie annuellement et au cours de l'année en fonction de l'eau disponible. L'amélioration de la production, le développement de nouvelles technologies bien adaptées et le stockage ou la meilleure gestion des ressources en eau peut augmenter l'offre des biens. Quant à la demande de ces biens économiques, elle augmente avec l'augmentation de la population et de la consommation. Si la demande augmente plus rapidement que l'offre, l'impact de la sécheresse sera beaucoup plus significatif dans la zone qu'elle affecte.

La définition de la **sécheresse dite forestière** est similaire à celle de la sécheresse agricole. En effet, le système forestier, de même que le système agricole, est basé sur les relations qui existent entre l'homme, l'animal et le végétal (faune et flore). Par conséquent, la sécheresse forestière se réfère aux situations où l'humidité du sol et les réserves en eau deviennent insuffisantes pour satisfaire les besoins des arbres, des plantes herbacées et de la faune forestière. Sous les conditions de sécheresse, les arbres forestiers dépérissent progressivement pour finir parfois jusqu'à disparaître. En général, l'impact de la sécheresse sur une culture annuelle est moins dramatique que sur un arbre. En effet, la régénération

d'un arbre demande beaucoup plus de temps (des années). Par contre, une culture peut être semée et récoltée l'année suivante. Dans le domaine forestier, la sécheresse a plusieurs types d'impacts. Il y a en premier lieu les impacts directs, tel que le faible taux de réussite des périmètres de reboisement; la baisse de la régénération naturelle, l'augmentation de la vulnérabilité des arbres aux incendies (inflammabilité) ou aux attaques parasitaires. Les impacts indirects concernent l'augmentation de la pression sur la biomasse pérenne par le bétail et la population, ainsi que la perte de la biodiversité liée au départ de la faune (oiseaux et mammifères) en période sèche.

Conçu comme un outil de planification, la carte de la vulnérabilité structurelle doit constituer un outil d'aide à la décision pour les décideurs, dans leurs actions visant à réduire les effets de la sécheresse et à limiter ses impacts sur les ressources et sur les populations concernées. Elle doit permettre d'identifier les mesures idoines à toutes les étapes d'intervention. Ces mesures peuvent être classées en deux grandes catégories.

Les mesures structurelles consistent à diminuer la vulnérabilité structurelle au risque sécheresse et sont généralement des actions de préparation à long terme. D'un côté, il s'agit de mettre en place des politiques de gestion de l'eau, des terres et de l'agriculture qui intègrent le risque sécheresse et la variabilité climatique au sens large. Lutter contre le gaspillage des ressources en eau, augmenter les capacités de stockage des ressources en eau, mieux connaître et définir le rôle et la place stratégique des eaux souterraines, financer des infrastructures adéquates, utiliser des semences adaptées aux conditions de sécheresses dans les zones vulnérables en utilisant les résultats de la recherche agronomique sont autant de pistes qui peuvent aider à définir de telles politiques de gestion des ressources naturelles. D'autre part, certaines actions structurelles peuvent viser directement à augmenter la résilience des sociétés humaines au risque sécheresse et donc à limiter à la fois l'exposition des sociétés et leur propre vulnérabilité en ciblant avant tout les populations. L'information, la communication et le renforcement des capacités des populations sont essentiels et fondamentaux pour limiter la vulnérabilité structurelle à la sécheresse des populations. En effet, les populations doivent être impliquées dès la conception dans les stratégies et politiques de gestion des ressources naturelles, afin qu'elles se les approprient. C'est aussi à travers la mise en place de mécanismes financiers adaptés au risque sécheresse qu'il faut agir : des assurances spécifiques peuvent être développées comme par exemple la micro-assurance, des fonds de solidarité peuvent être créés aux niveaux régional, national ou international. Enfin, la diversification économique des territoires et des populations peut significativement augmenter la résilience des sociétés à la sécheresse, notamment dans les régions où le secteur agricole constitue l'activité majoritaire. Il apparaît ainsi que toutes ces mesures sont des mesures de longue haleine, qui font partie intégrante de la phase de préparation du cycle de gestion du risque, mais elles ne visent pas uniquement à lutter contre les sécheresses. Elles visent plus généralement à mieux gérer les ressources naturelles ainsi qu'à favoriser le développement socio-économique. Plus généralement, dans les zones où les sécheresses se manifestent régulièrement, c'est l'ensemble des plans et stratégies de développement qui doivent prendre en compte et intégrer le risque sécheresse.

Les mesures conjoncturelles pour faire face au risque sécheresse sont d'un autre ordre car elles sont spécifiques à la sécheresse et doivent être mise en œuvre lorsque celle-ci se manifeste ou est sur le point de se manifester. Il existe en effet plusieurs temps dans l'action : une préparation conjoncturelle dès lors qu'une sécheresse est prévue puis la phase de réponse en elle-même à partir du moment où les effets de la sécheresse se manifestent. En ce qui concerne la préparation, il peut s'agir de limiter les consommations d'eau dans le secteur agricole, ou pour les usages domestiques fortement consommateurs (jardins, piscines, golfs...), de prévoir et de constituer des stocks de nourritures et d'eau, ainsi que les moyens de leur distribution auprès des populations et des cheptels. Quant à la phase de réponse, elle consiste elle à se porter au secours des populations, à activer les plans de

secours, à distribuer nourriture et eau potable, à préserver les cheptels, à assurer la sauvegarde des cultures, à activer les mécanismes financiers d'assurance et de solidarité, à gérer les mouvements de populations. Autant la mise en œuvre des mesures structurelles sont partie intégrante des politiques classiques de développement socio-économique et de gestion des ressources naturels, autant les mesures conjoncturelles, essentiellement réactives, nécessitent la mise en place d'instruments, d'outils, de politiques et de stratégies spécifiques dédiés à la lutte contre la sécheresse. La préparation de plans d'action demande une gestion proactive, une analyse de la vulnérabilité au risque sécheresse, de prévoir les moyens adaptés, de mettre en place les mécanismes institutionnels, de prévoir les législations d'urgence ainsi que les mécanismes financiers, d'informer les populations et de les impliquer.

Ensuite, un outil essentiel permet de les activer : c'est **l'alerte précoce à la sécheresse** qui permet de prévoir les probabilités de manifestation des sécheresses et de suivre et préciser l'extension spatiale et temporelle du risque. L'alerte précoce à la sécheresse constitue l'élément stratégique clé qui permet de passer d'une gestion uniquement réactive au phénomène à une gestion proactive, en activant la préparation à l'approche du phénomène. Les premières mesures conjoncturelles préparatoires sont ainsi lancées grâce à cet outil.

Dans le cycle de gestion des risques précédemment évoqué, la phase de réponse n'a plus forcément son instantanéité, la phase de réhabilitation engage peu de reconstructions, en revanche, la phase de préparation garde elle toute son importance, elle devient même particulièrement cruciale et c'est sur elle que doivent se focaliser les efforts. Elle comprend en effet l'ensemble des mesures structurelles pour faire face à la sécheresse dans un premier temps, la constitution des outils, des instruments et des méthodologies qui seront concrètement mises en œuvre lors de l'apparition du phénomène sécheresse, et notamment de l'alerte précoce à la sécheresse, ainsi que des mesures préparatoires conjoncturelles faisant suite au déclenchement de l'alerte précoce, en prévision de la manifestation concrète du risque sécheresse. L'alerte précoce à la sécheresse constitue ainsi un élément fondamental de gestion du risque sécheresse, et même un élément clé et stratégique. En effet, sa constitution impose de réfléchir largement au phénomène de sécheresse, d'impliquer l'ensemble des parties prenantes et constitue dès lors un processus holistique idéal pour mettre en place une stratégie intégrée de gestion de la sécheresse.

Lors de l'élaboration de la carte de vulnérabilité structurelle, le consultant valorisera les différents acquis en rapport avec la thématique au niveau des pays concernés. Il s'agit en particulier des zonages réalisés et ou améliorés et validés dans le cadre du projet SMAS. En effet, un zonage pour le système d'alerte précoce a été effectué dans les trois pays du projet SMAS. Le cas tunisien en constitue un bon exemple. Il a été mené en équipe avec les différents partenaires du projet, le Centre National de Télédétection, l'Institut National de la Météorologie, et l'Institut d'Etude des Régions Arides. Le zonage de la Tunisie en régions agro écologiques homogènes tenant compte des critères météorologiques, agronomiques, hydrologiques et socio-économiques compatibles avec le calcul des indicateurs de suivi de la sécheresse au niveau macro géographique s'est basé sur un ensemble de cartes produites à partir des données nationales existantes.

Le zonage phyto-édaphique a été réalisé en combinant différentes cartes thématiques (la carte phytoécologiques, la carte des systèmes agraires, le zonage en région naturelles les cartes des pentes, la carte des sols et de leur occupation ainsi que la carte des grands bassins versants). Toutes ces données ont été intégrées, corrigées, harmonisées, puis combinées par les méthodes de l'ingénierie géographique pour aboutir à la carte phyto-édaphique au 1 000 000. Cette carte a été par la suite validée par les experts en pédologie et en agronomie du Ministère de l'Agriculture en Tunisie.

Le zonage météorologique a été réalisé par l'Institut National de Météorologie à partir des données de précipitations enregistrées durant la période 1951-2000 dans 49 stations météorologiques équitablement réparties sur l'ensemble du territoire tunisien. La classification des données relevant des différentes stations à l'aide de méthodes statistiques comme référence permet d'exprimer les grands traits climatiques régionaux des précipitations dans le pays. Les résultats obtenus montrent une division géographique du pays en trois à cinq régions (classes) dont les limites sont plus au moins variables durant les 12 mois de l'année. L'utilisation de la distribution des pluies moyennes ainsi que de leurs poids dans la pluviométrie annuelle a permis d'étudier les caractéristiques de chaque classe et de délimiter et retenir cinq régions pluviométriques homogènes (l'extrême Nord, le Nord, le centre Est, le centre Ouest et le Sud).

Le zonage socio-agro-économique a été effectué en découpant le territoire national en espaces homogènes sur le plan physique, socio-économique et agro-économique. Basé sur une étude des systèmes agraires tunisiens, les données du projet national de gestion des ressources naturelles de la Tunisie ont été actualisées en se référant aux études récentes relatives à l'occupation des sols (La Carte Agricole 2000 et L'Inventaire forestier 2006) et aux systèmes socioculturels et aux activités économiques des différentes régions. Ce sont ainsi dix zones socio-agronomiques que l'Institut des Régions Arides de Médenine a distingué sur cette cartographie.

Le zonage final du SAPS a été obtenu en synthétisant ces trois zonages initiaux. Le zonage final agro-écologique a été validé par les trois partenaires du projet en concertation avec les partenaires nationaux concernés en vue de servir de base pour le calcul des indicateurs de sensibilité et d'alerte précoce à la sécheresse.. Cette carte de synthèse découpe ainsi la Tunisie en 9 zones agro-écologiques homogènes pour l'alerte précoce à la sécheresse. Ces unités agro-écologiques ont été caractérisées par différents attributs et descripteurs tels que l'altitude moyenne, la moyenne pluviométrique, l'amplitude thermique, l'étage bioclimatique, et un descripteur socioéconomique.

2.5- Processus de réalisation

Le processus d'élaboration de la carte doit être basé sur les principes de la participation et de la concertation. Les ateliers de restitution et de validation lors des différentes étapes du processus permettront l'implication de tous les partenaires et constitueront le garant de l'adoption du produit cartographique à élaborer.

Cette démarche participative devra aboutir à :

- La mobilisation et la participation active des différents partenaires impliqués dans le projet à toutes les étapes du processus d'élaboration de la carte de la vulnérabilité structurelle
- L'analyse pluridisciplinaire de la situation des ressources naturelles en rapport avec la problématique de la sécheresse dans le cadre d'une vision partagée par les différents acteurs tout en mettant l'accent sur les risques encourus.
- La prise en compte des aspects socio-économiques portant notamment sur l'évaluation des effets de la sécheresse et la vulnérabilité des populations dans les zones affectées

Le consultant doit en particulier présenter les résultats de l'étude dans le cadre d'un atelier de restitution/validation impliquant les acteurs concernés.

II.6- Profil de l'équipe des consultants

Le consultant mobilisera les spécialistes des partenaires nationaux concernés notamment les profils de :

- socio économiste,.....
- agro écologiste,
- aménagiste
- spécialiste en cartographie, télédétection et SIG.....
- tout profil jugé utile pour la réalisation de l'étude.

Le noyau d'expert à mettre en place doit être constitué de personnes ayant une solide expérience en matière d'études d'évaluation environnementale ainsi qu'une connaissance approfondie des stratégies, programmes et projets de suivi et de gestion des risques naturels, la sécheresse en particulier.

II.7- Durée de l'étude

La durée de l'étude est fixée à 3 mois à partir de la date de notification de l'ordre de service.